

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-168

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise TIXO TELECOM pour le compte de l'entreprise SOGETREL sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **95 rue Saint Loup** à l'occasion de travaux de branchement à la fibre optique,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 16 mars 2026,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera en alternée manuelle le **16 mars 2026 à partir de 9h** :

- Rue Saint Loup sur la partie comprise entre la rue Jean Gremillon et le 95 bis, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise TIXO TELECOM.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trois mars deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

